LEGENDE

- Maçonnerie
- Terre
- Jardin / Végétation
- Isolation (Voir PEB)
- Niveau du projet
- Arbres à haute tige

Toiture à versant

Toiture plate

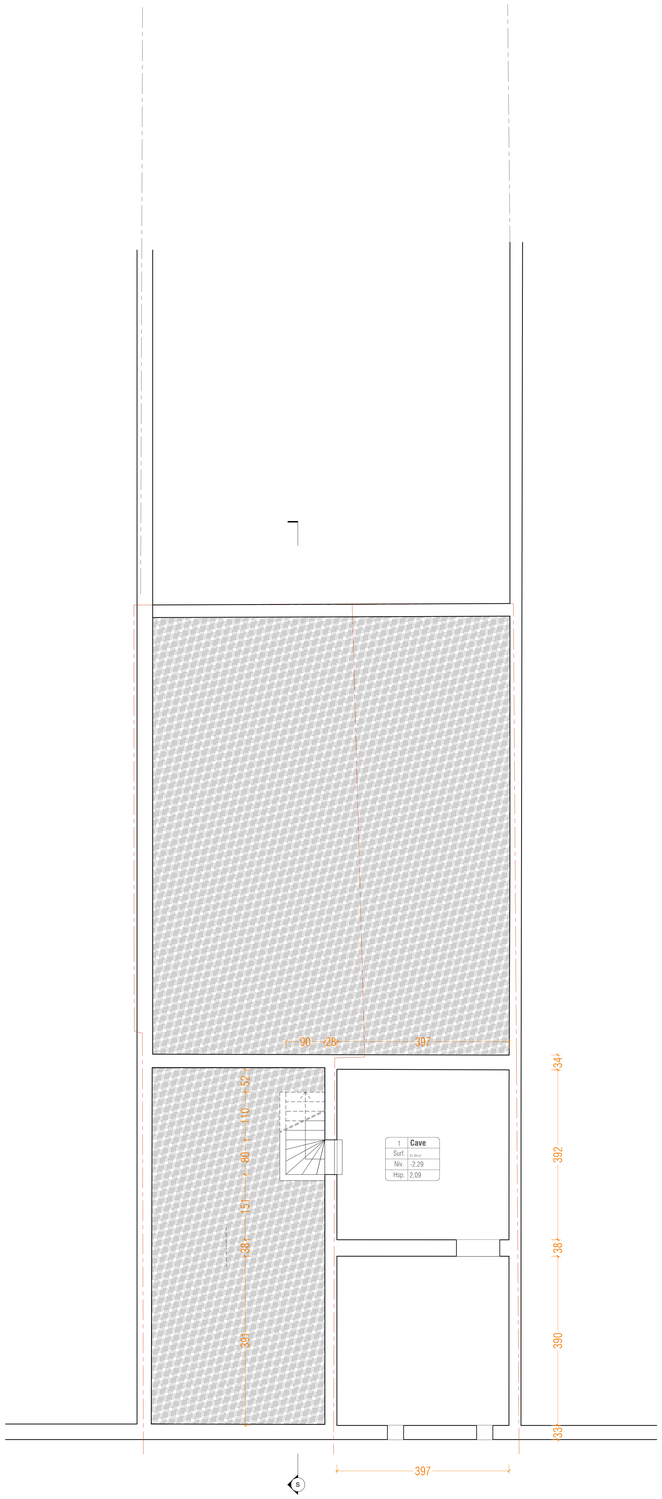

13 **Plan de Sous Sol**
SITUATION DE FAIT
Echelle 1:50

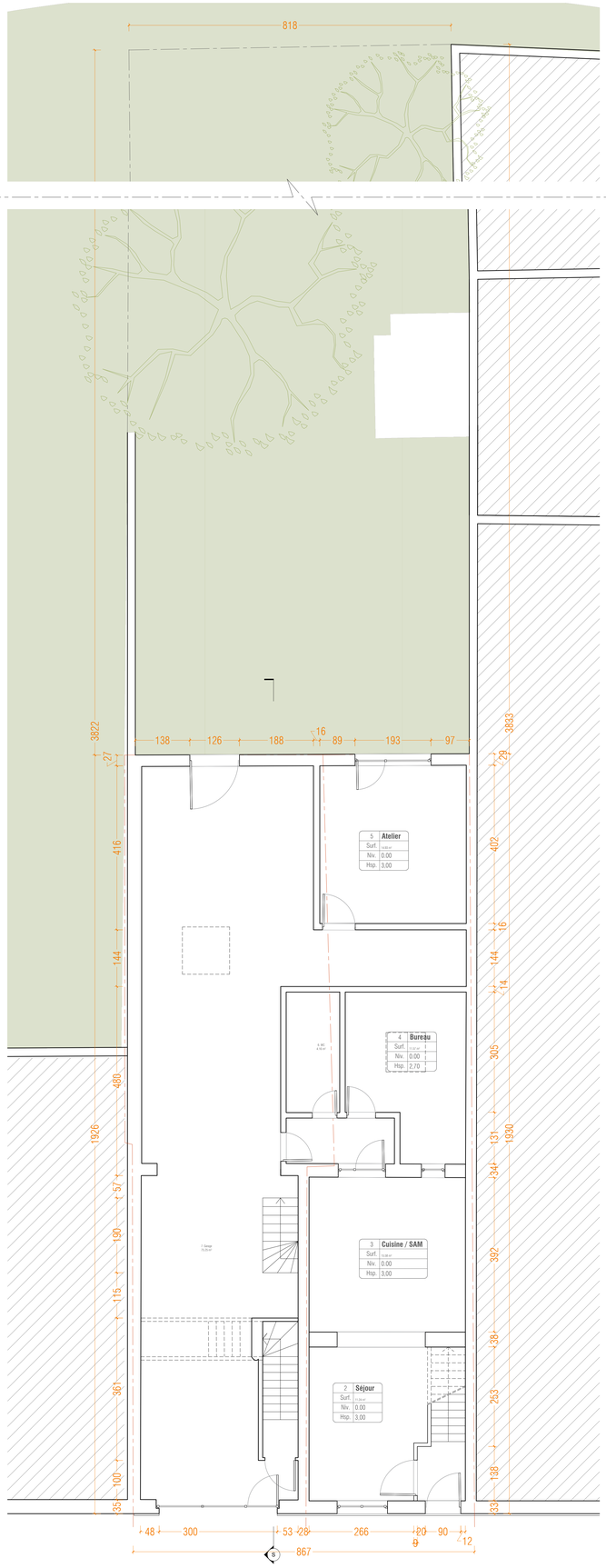

14 **Plan de RDC**
SITUATION DE FAIT
Echelle 1:50

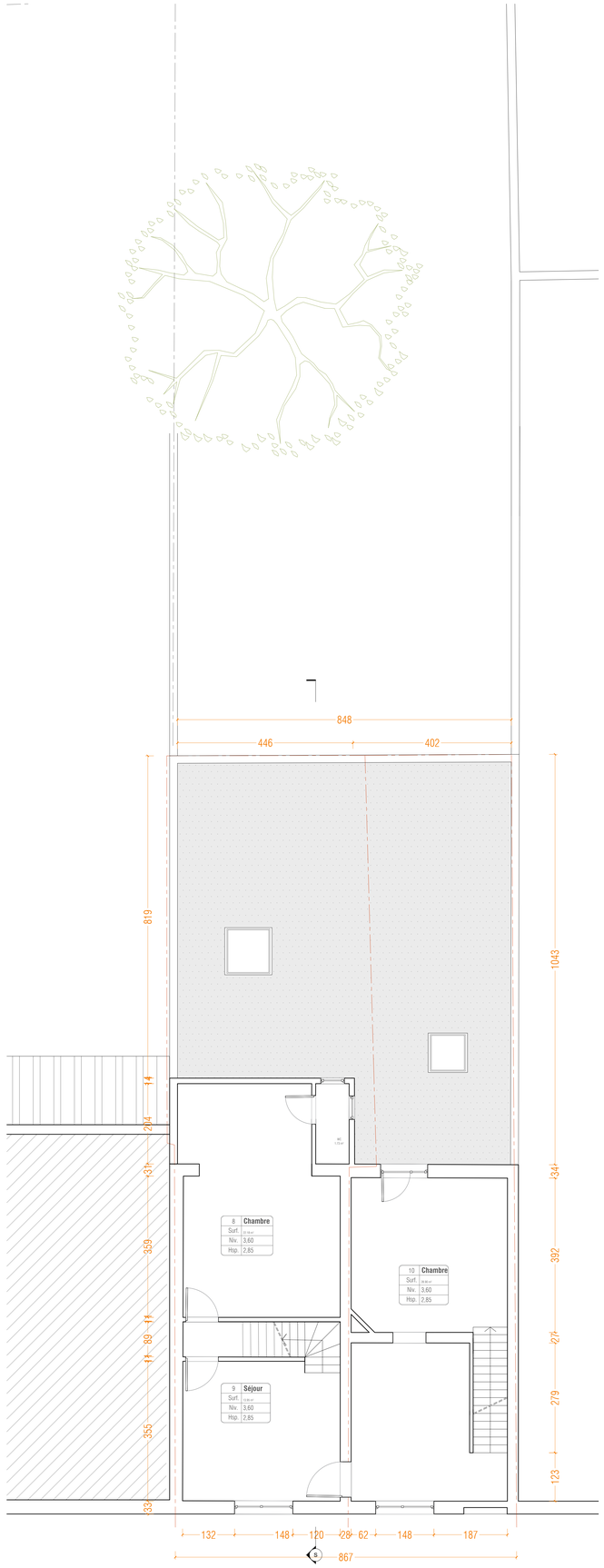

15 **Plan de 1er étage**
SITUATION DE FAIT
Echelle 1:50

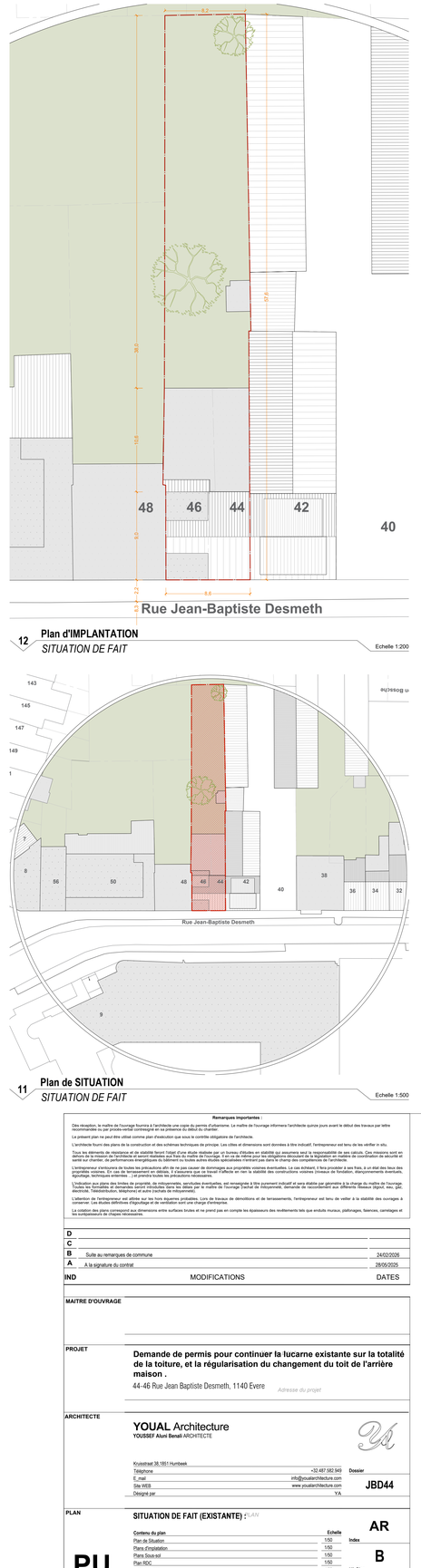

12 **Plan d'IMPLANTATION**
SITUATION DE FAIT
Echelle 1:200

11 **Plan de SITUATION**
SITUATION DE FAIT
Echelle 1:500

Remarques importantes :

Dès réception, le maître de l'ouvrage fournira à l'architecte une copie du permis d'urbanisme. Le maître de l'ouvrage informera l'architecte quinze jours avant le début des travaux par lettre recommandée ou par procès-verbal contresigné en sa présence du début du chantier.

Le présent plan ne peut être utilisé comme plan d'exécution que sous le contrôle obligatoire de l'architecte.

L'architecte fourni des plans de la construction et des schémas techniques de principe. Les côtes et dimensions sont données à titre indicatif, l'entrepreneur est tenu de les vérifier in situ.

Tous les éléments de résistance et de stabilité feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau d'études en stabilité qui assumera seul la responsabilité de ses calculs. Ces missions sont en général : l'étude de stabilité, le suivi de chantier, la réception. Le bureau d'études en stabilité devra également assurer la mission de coordination de sécurité et santé sur chantier, de performances énergétiques du bâtiment ou toutes autres études spécialisées n'entrant pas dans le champ des compétences de l'architecte.

L'entrepreneur s'entourera de toutes les précautions afin de ne pas causer de dommages aux propriétés voisines éventuelles. Le cas échéant, il fera procéder à ses frais, à un état des lieux des propriétés voisines. En cas de terrassement en dévers, il s'assurera que ce travail n'affecte en rien la stabilité des constructions voisines (niveaux de fondation, étaiements éventuels, égouttage, techniques entreprises ...) et prendra toutes les précautions nécessaires.

L'implantation aux plans des limites de propriété, de mitoyennetés, servitudes éventuelles, est renseignée à titre purement indicatif et sera établie par géomètre à la charge du maître de l'ouvrage. L'implantation définitive sera établie par l'entrepreneur et soumise au maître de l'ouvrage (valeur de référence, hauteur de raccordement, hauteur de la dalle du rez-de-chaussée, tracé des gaines, électricité, Télédistribution, téléphone) et autre (arrivée de mitoyenneté).

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur les frais éventuels probables. Lors de travaux de démolitions et de terrassements, l'entrepreneur est tenu de veiller à la stabilité des ouvrages à conserver. Les études définitives d'égouttage et de ventilation sont une charge d'entreprise.

La cotation des plans correspond aux dimensions entre surfaces brutes et ne prend pas en compte les épaisseurs des revêtements tels que enduits muraux, plafonages, faïences, carrelages et les surépaisseurs de chapes nécessaires.

IND	MODIFICATIONS	DATES
D		
C		
B	Suite au remarques de commune	24/02/2026
A	A la signature du contrat	28/05/2025

MAITRE D'OUVRAGE

PROJET

Demande de permis pour continuer la lucarne existante sur la totalité de la toiture, et la régularisation du changement du toit de l'arrière maison .

44-46 Rue Jean Baptiste Desmeth, 1140 Evere *Adresse du projet*

ARCHITECTE

YOUAL Architecture
YOUSSEF Alaoui Benali ARCHITECTE

Kruisstraat 38 1851 Humbeek
Téléphone +32 487 582 949
E_mail info@youalarchitecture.com
Site WEB www.youalarchitecture.com
Designé par YA

Dossier JBD44

PLAN

SITUATION DE FAIT (EXISTANTE) : PLAN

Contenu du plan	Echelle	Index
Plan de Situation	1/50	AR
Plans d'implantation	1/50	
Plans Sous-sol	1/50	B
Plan RDC	1/50	N° Plan
Plan 1er étage	1/50	PU3/6

Phase PU

Date 07/04/2026

Ce document reste la propriété exclusive de l'auteur de projet et ne peut être reproduit ou modifié, même partiellement, sans son accord écrit. Il ne peut être communiqué à des tiers, intégré à toute publication ou diffusion électronique sans autorisation préalable de l'auteur de projet. Tous droits réservés.